Vol. LI SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 26 AVRIL 1922 No 23

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce .... 50 cents

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune. Petites annonces, 50 cents.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées

Manitoba
A. GAUVIN
Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
1235

A LA GLOIRE DU PERE HUGONARD, O.M.I.

Le comité régional de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française du Manitoba réuni en séance régulière adhère pleinement au projet d'érection a Lébret en Saskatchewan d'un monument en l'honneur du Père Hugonard, O.M.I., missionnaire et fondateur de la première école indienne industrielle de l'Ouest Canadien. En conséquence: le comité prie les Cercles de la région d'aviser aux meilleurs moyens d'assurer la réalisation de ce projet qui tend à la glorification des héros de la religion et de la race. Nous les engageons de plus a pourvoir dès maintenant a la coopération priminaire dont il sera question dans un appel spécial du Comité organisateur.

Le Comité régional de l'A. C. J. C. Du Manitoba.

IMMIGRATION

Malgré l'opposition qui est faite a une forte immigration pour l'Ouest, il est un fait certain et indéniable c'est qu'un courant d'immigration est commencé et que chaque semaine pour ne pas dire chaque jour l'on voit arriver aux stations de Winnipeg de nouveaux immigrants se dirigeants vers l'Ouest. Pour la plupart ils sont étrangers à nos croyances et a notre langue, ne connaissent pas notre passé, nos précieuses conquêtes politique et les services rendu au drapeau britannique sur les bords du St-Laurent et de la Rivière-Rouge par la race canadienne-française.

Cette perspective d'une immigration nombreuse nous impose un devoir nouveau, celui de serrer nos rangs, de rester unis et d'essayer par tous les moyens possibles de faire comprendre à ces nouveaux citoyens du Canada qu'il y a dans ce pays deux grandes races qui doivent vivre en harmonie et que chacune d'elle se doit d'y respecter les droits de l'autre.

Plus que jamais soyons donc conscients de nos devoirs nationaux et restons fidèles aux traditions des aïeux et ce flot d'immigration passera sans avoir pour nous aucune conséquence fâcheuse.—G. C.

FRANCE ET CANADA

Un Comité de Propagande Canadienne-française à Paris

Dans son numéro de Novembre dernier la vaillante petite revue, **l'Action française** de Montréal nous apprenait que grâce à l'heureuse initiative de son directeur l'abbé Lionel Groulx un comité de propagande se fondait à Paris.

En voici les grandes lignes:—Son but—Constituer à Paris un comité permanent qui ait pour but et raison d'être de faire mieux connaître en France le Canada français —passé et présent....sous ses divers aspects et dans les multiples manifestations de son activité—et cela pour l'avantage réciproque du Canada et de la France.

Moyens d'action—attirer sur le Canada l'attention du public français—placer dans les journaux ou revues de France des articles exacts et intéressants sur le Canada français. Faire passer à la presse des informations politiques ou religieuses sur les choses canadiennes de nature a intéresser le public français, constituer en un mot une agence de presse active et bien informée. Réfuter ou discuter les articles tendancieux, les informations inexactes transmises par les agences anglaises ou données par des individus incompétents ou mal renseignés. Placer en France des ouvrages canadiens—obtenir le dépôt de quelques revues et journaux canadiens. Répandre judicieusement et largement les traits, brochures que l'on voudrait bien envoyer au comité.

Comme on peut le voir c'est dans le domaine intellectuel que ce comité entends travailler mais plus tard il porterait ses efforts sur le côté économique.

Ce comité composé d'étudiants canadiens prêtres et laïcs en séjour a Paris, s'est fait connaître rapidement et s'est attiré des sympathies et des amis. Plusieurs journaux et revues de France lui ont promis leur appui et ont accepté de publier des articles sur le Canada français, citons entre autres, le Bulletin des amitiés catholiques françaises à l'étranger, la Revue des Jeunes, les Etudes, la Revue universelle, l'Eclair de Montpellier qui est le journal le plus répandu dans le midi de la France, La Libre Parole de Paris. A l'action de la presse on a joint celle de la parole et des conférences furent organisées un peu partout. Un des dernières en date fut faite en février dernier par M. l'abbé Groulx au dîner mensuel de l'Association des publicistes chrétiens M. René Bazin de l'Académie française présidait, elle fut un succès, et obtint de la presse des comptes rendus forts élogieux et par les soins de l'Action Française de Paris sera mise en brochure.

La fondation de ce comité est bien une bonne initiative dont il convient de féliciter les auteurs et acteurs, et elle réponds bien a un besoin pressant et comble une lacune, car aucun peuple n'est peut-être aussi peu connu en Europe que les Canadien-français. Petite cause, grands effets dit un axiome, de ce comité, de son action et de ses oeuvres peut sortir un bien immense pour le Canada français, encore une fois félicitons en les initiateurs et encourageons-les.—G. C.

POUR LA LANGUE FRANCAISE

On ne peut que féliciter les officiers et membres du Comité national de Camperville pour la demande qu'ils ont fait au premier ministre du Canada pour le placement d'une personne parlant le français au bureau des terres de Dauphin. Depuis longtemps cette chose est désirée car tous les Canadiens-français ne pouvant parler l'anglais sont obligés de se procurer un interprête, ce qui n'est toujours une chose facile, toute la correspondance en français adressée à ce bureau doit être envoyée à Winnipeg pour la traduction ce qui nécessite des retards, de plus dans un bureau comme celui de Dauphin où l'on comprends plusieurs autres langues excepté le français, il n'est que juste et raisonnable que cette langue y soit parlée par un employé.

Voici donc une action bien pratique faite par un de nos groupes du Manitoba; que cette action soit secondée comme elle mérite par les autres centres français dépendant du bureau de Dauphin, qu'on y mette un peu de ténacité et d'esprit de suite et le succès de cette demande sera assurée.

* * *

Nos journaux français de l'ouest continuent leur campagne pour la langue française. **La Liberté** de Winnipeg suggère que l'on commence par donner un air bien français a nos magazins et que des enseignes bilingues y soient apposées. **Le Patriote de l'Ouest** rapporte plusieurs lettres et suggestions de ses lecteurs et dans un bel article fait comprendre que tout en voulant du français dans l'administration, dans les affaires les enseignes, les catalogues, il serait grand temps de penser a franciser un peu plus la carte de l'Ouest et de donner des noms français à nos paroisses françaises qui ont des noms anglais. **L'Union d'Edmonton** dans des articles suivis nous fait voir, que par devoir et pour l'honneur il nous faut plus que jamais parler et faire parler, enseigner et faire enseigner, lire et écrire en tout occasion notre belle langue française. Décidément il y a de l'espérance dans l'air et le mot d'ordre donnée par **l'Action française** au commencement de cette année de prendre la résolution de servir efficacement et jusque dans les moindres détails la langue française n'a pas été donnée en vain.—G. C.

PAGES FORTES ET LUMINEUSES

(Semaine Religieuse de Québec)

L'Action Sociale Catholique vient d'ajouter à la série de ses publications une brochure de toute première valeur: La question ouvrière, d'après les principes catholiques, par le R. P. Em. Georges, prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie (dite des Eudistes), avec une lettre-préface de Mgr L.-A. Pâquet, P. A., V. G. (1)

Dans la lettre adressée au P. Georges, le 17 janvier 1921 par l'éminent théologien qu'est Mgr Pâquet, nous lisons ces paroles: "Vous avez la bonté de me mettre sous les yeux les solides conférences que vous avez prononcées, à Moncton, devant la population acadienne et catholique de cette ville, sur la question ouvrière. Je vous félicite de ce beau travail, où sont étudiés, à la lumière des enseignements de l'Eglise et de la raison, des problèmes très actuels et très délicats, sur lesquels on ne saurait jeter trop de vives clartés. Les Papes demandent expressément que le prêtre applique à l'examen des problèmes sociaux toutes les forces de son intelligence et tout le zèle de son âme apostolique. Vous avez obéi, mon Révérend Père, à cette direction venue de haut, et les confrérences que vous offrez au public, après les avoir dites devant un auditoire heureux de vous entendre, témoignent d'un rare souci de vérité et d'exactitude. Vous tenez à approfondir les questions que vous traitez. Au lieu de flatter les intincts populaires, vous vous préoccupez avant tout d'instruire, d'éclairer, de verser dans les esprits des notions fondamentales de philosophie et de religion sans lesquelles la pensée sociale n'est que chaos........"

Nous félicitons sincèrement le Père Georges d'avoir écrit un ouvrage digne de pareilles louanges de la part d'un théologien aussi autorisé que Mgr Pâquet. Ne traite pas qui veut la question ouvrière; et il suffit de parcourir l'excellente brochure du Père Georges pour voir que l'auteur n'est pas de ceux dont Louis Veuillot disait qu'ils savent "éviter toutes les difficultés en esquivant tous les devoirs"; il va droit au but comme un homme sûr de sa doctrine, qu'il a eu bien soin de ne puiser que dans les enseignements du Saint-Siège ou dans les documents approuvés et loués par lui. "La solution de toutes les difficultés, c'est le Christ:" voilà les profondes paroles de Tertulien dont le P. Georges a fait l'exergue de son livre; et les cents-soixante-dix pages qu'il y a écrites sur la question ouvrière sont toutes à la hauteur de cette noble devise.

Le livre s'ouvre sur le tableau évangélique de la multiplication des pains et le Misereor super turbam de Notre-Seigneur; et c'est une heureuse inspiration qu'a eue là le P. Georges de nous montrer le rôle prépondérant que doit jouer la charité dans la solution de la question sociale laquelle écrit-il "est complètement insoluble en dehors de Jésus-Christ et de son Eglise." La paix sociale, pour être durable, e neffet, doit être d'abord une paix morale, une paix religieuse, avec pour assises la justice et la charité. "La justice écartée, a dit Pie X, toute espérance de paix devient une chimère. La paix est l'oeuvre de la justice."

On peut dire que toute la brochure du P. Georges n'est que le développement logique de cette doctrine fondamentale de l'enseignement des Papes. Sur l'universelle et sainte loi du travail; sur la liberté du travail; sur la liberté du travail, énergiquement revendiquée contre les sophismes du socialisme et contre les outrances du démocratisme et du syndicalisme mal compris; sur le juste salaire, étudié à la lumière de la plus solide doctrine et des consultations théologiques les plus autorisées, et trop souvent oubliées; sur le droit de grève, restreint dans les justes limites qu'impose à la conscience la morale catholique; sur les associations ouvrières, dont le but primordial doit être, d'après l'encyclique Rerum Novarum, le perfectionnement religieux et moral de leurs membres, et, ensuite, la protection de leurs intérêts temporels; sur le rôle bienfaisant des unions ouvrières catholiques nettement confessionnelles, recommandées par les Pepes; sur les décrets du Concile Plénier de Québec touchant "le principe faux et dangereux" de la neutralité religieuse dans les oeuvres ouvières; sur la seule attitude possible de la conscience catholique en face des différentes union ouvrières, le R. Georges donne aux lecteurs de son excellente brochure le solide enseignement dont il a d'abord fait profiter les ouvriers catholiques de Moncton. Il y a plaisir et profit à lire et à méditer ces pages fortes et lumineuses, animxes du souffle de la plus pure charité sacerdotale; l'amour des âmes et de la vérité y perce à chaque ligne et nulle part le prêtre ne s'y sépare du docteur.

Tolle et lege! Les lecteurs qui suivront ce conseil, que nous nous permettons de leur donner tout humblement et amicalement au sujet de la remarquable brochure que vient de publier le P. Georges sous le bienveillant patronage de Mgr Pâquet, n'auront rien à regretter. Il est difficile, en effet, de trouver dans un livre d'aussi petites dimensions autant de fortes et claires idées sur la question ouvrière, d'après les principes catholiques.

Antonio Huot, ptre.

Réorganisation de la Ligue des Catholiques de France Pour la Paix Internationale

La Ligue des Catholiques français pour la Justice Internationale vient d'avoir sa première assemblée annuelle à Paris.

Le président de la Ligue, M. Emile Chenon, membre de l'Institut et professeur d'histoire générale du droit français à la Faculté de l'Université de Paris, fit un résume de l'action des catholiques de France en faveur de la paix. Il rappela qu'avant la guerre la Ligue des Catholiques français pour la paix dans le monde, qui comptait 15 archevêques et évêques parmi ses directeurs, a fait une campagne active. Le président, M. Vanderpol, un invalide mais un travailleur inlassable, dévoua tout son travail et toutes ses énergies au succès du travail et toutes ses énergies au succès du travail entrepris par la Ligue Avant de s'adresser à tous les français au nom de la Ligue, M. Vanderpol se livra à de sérieuses études doctrinales afin de savoir si les thèses que lui et ses amis défendaient étaient en harmonie avec les enseignements de la théologie catholique. Il écrivit trois volumes intitulés: "Les Pères de l'église, la Paix et la Guerre;" ces volumes sont le résumé de la doctrine chrétienne sur cette question.

L'influence de la campagne commencé à Paris s'étendit à toute la France. Les Suisses catholiques s'adresseront même à M. Vanderpol qui alla fonder chez eux une Ligue semblable à celle qui existait en France. L'Angleterre passédait déjà une association analoque présidée par le cardinal Bourne tardèrent pas à entrer dans le mouvement. On ne vint alors à la conclusion qu'il serait bon de fonder une Ligue Internationale dont le quartier général serait établi dans un pays neutre. La ville de Louvain fut choisie à cet effet.

ESPOIRS DECUS

En considération des évènements de ces dernières années, il est pénible de rappeler ces souveniers. Vanderpol mourut au cours de la guerre qui lui enleva ses enfants et détruisit ses idéals.

Après le rétablissement de la paix, tout était à refaire, et dans des conditions qui rendaient le travail excessivement difficile. L'expérience des années précédentes avait augmenté partout la crainte des horreurs de la guerre. Tandis que chacun proclamait la nécessité de prévenir la répétition d'une pareille catastrophe et admettait les principes généraux de nouvelles difficultés se levaient qui devaient être réglées: l'institution de la Ligue des Nations, les règlements de règlements internationaux, la fixation des frontières, la question des réparations, etc. Le règlement de certaines question eut une telle influence sur les intérêts de certains pays, qu'il sembla dangereux, pour la cause de la paix, de lancer tout mouvement qui aurait pu offenser les susceptibilités nationales ou réveiller des ressentiments mal apaisés.

Le parti le plus raisonnable sembla être le choix d'un certain nombre d'hommes sérieux, dans chaque pays, pour étudier avec impartialité les meilleurs moyens d'améliorer les relations internationales, d'augmenter le respect des lois internationales, de prévenir les causes de conflit et de faciliter le règlement à l'amiable des difficultés. Travailler au règne de la justice dans les relations internationales signifiait travailler à assurer la paix. Telle est l'idée qui a inspiré la fondation de l'Union Catholique des Etudes Internationales qui a ses quartiers-généraux à Fribourg en Suisse.

REORGANISATION

Cette union est une élite, une sorte d'état-major général, et le temps est arrivé de se rallier et de s'organiser dans les divers pays. C'est pour cela que la Ligue des Catholiques français pour la Justice Internationale a été fondée en France.

Les principaux directeur de cette Ligue sont, en outre de M. Chenon, plusieurs professeurs de droit, l'écrivain bien connu Charles Goyau, M. le chanoine Beaupin, secrétaire général du comité des Amitiés françaises à l'étranger, et le R. P. de la Brière, qui occupe la chaire de droit international à l'Institut Catholique de Paris.

DEVOIRS QUI VONT ENSEMBLE

A l'assemblée générale qui vient d'avoir lieu à Paris, M. le major Lefebvre-Didon, vice-président de la Ligue, parlant au point de vue militaire, dit que l'obligation qu'a chaque patriote de faire son devoir jusqu'au point de sacrifier sa vie sur les champs de batailles est compatible avec le devoir de ne rien négliger pour prévenir ces conflits sanglants, et il cita cette parole du maréchal Foch: "La paix est au-dessus de la guerre".

Dans une savante étude, dans laquelle il fit une comparaison entre les leçons de la loi naturelle avec les enseignements de la Révélation, le R. P. de la Brière conclua que les catholiques ne doivent pas permettre que le pacifisme soit monopolisé et dénaturé par les autres. "La paix", a dit St-Augustin," est la tranquillité dans l'ordre." L'Internationalisme révolutionnaire, qui blesse un sentiment naturel lorsquil nie nos devoirs envers notre pays, adopté une mauvaise méthode pour préparer le règne de la paix puisqu'il a prouvé son incapacité d'établir la tranquillité dans l'ordre, dit le Père de la Brière. L'enseignement cord nos devoirs envers notre pacatholique, au contraire, met d'actrie et les idées de justice internationale qui est une condition de paix. L'Eglise n'est-elle pas une société de charité, de bienfaisance et de paix?

DEVOIR DES CATHOLIQUES

Le Père de la Brière dit ensuite que les catholiques de France doivent leur loyal appui à toutes les nouvelles institutions qui ont été établies en vue d'améliorer les relations entre les pays: conférences permanentes du travail, conférences de la santé, etc. Il appuya aussi sur le fait qu'au cours des deux derniers mois l'arbitrage de la Ligue des Nations a amené la solution pacifique de deux questions relatives aux frontières, celles des îles Aland et celle de la Haute-Silésie.

En rappelant ces premiers résultats, le Père de la Brière dit que les catholiques doivent accepter ces nouvelles institutions internationales sans se faire d'illusions internationales sans se faire d'illusion, mais aussi sans préjugés défavorable et sans méfiance obstinée. L'appui des catholiques français devrait toujours être donné à tous les hommes de bonne volonté qui s'enforcent d'établir le règne de la justice et de la paix dans le monde entier.

La Soirée d'Ouverture de "Chantecler"

Succès, très grand succès, à tous les points de vue. Nous en publierons le compte-rendu et la critique. qui nous sont parvenus trop tard pour être publiés aujourd'hui, dans notre prochain numéro.

L'enregistrement pour les élections provinciales commenceront le 8 mai prochain dans les municipalités Rúrales. M. Antoine Gingras a été nommé gréffier pour la division électorale de Saint-Boniface.

Ce serait une folie criminelle de rejeter le traite Anglo-Irlandais

Dublin (Par Courrier. — Les élections générales, au cours desquelles le peuple irlandais devra décider s'il entend oui ou non ratifier le traité d'où est né l'Etat libre d'Irlande, auront lieu dans les premiers jours de juin. Partisans et ennemis de l'Etat libre ont commencé leurs campagnes électorales intensives. Il semble qu'il n'y ait pas de doute que l'opinion publique s'oriente de plus en plus vers l'acceptation, L'évacuation de l'Irlande par les troupes et les forces de police britanniques, la remise à l'Etat libre de toutes les branches de l'administration irlandaise ont fait plus pour convaincre le peuple de la réalité de l'autonomie, qui devient un fait accompli, que tous les discours du monde.

Des preuves patentes de l'existence de la nouvelle administration irlandaise se rencontrent à chaque pas: ici le drapeau irlandais flotte sur d'anciennes annexes des ministères britanniques: les troupes irlandaises occupent les casernes. A travers tout le pays, l'ancienne police, dont la présence rappelait à chacun jusque dans les campagnes les plus reculées que l'Irlande était militairement occupée, a disparu. Non moins significative est la surcharge irlandaise portée sur tous les timbres-postes en usage en Irlande. D'ici peu, d'ailleurs, l'Irlande aura ses timbres et sa monnaie. Elle a déjà pu organiser sur des bases plus stables l'embryon de son corps diplomtaque. Son ministre de commerce est déjà au travail pour lui faciliter le développement de son commerce extérieur.

LA RATIFICATION SEMBLE CERTAINE

La rapidité même avec laquelle l'Etat libre s'est concrétisé a produit une réaction marquée contre M. de Valera et contre ceux qui prennent part à sa campagne pour s'opposer à la ratification du traité. M. de Valera a tenu des meetings à travers toute l'Irlande. Bien qu'il ait toujours été écouté par une foule assez dense, M. de Valera n'a pas été accueilli avec l'enthousiasme qui s'est manifesté à l'égard des ministres du gouvernement provisoire. Les propres discours de M. de Valera semblent d'ailleurs laisser prévoir son échec. Il s'est permis des paroles violentes par lesquelles il annonçait qu'une guerre civile suivrait la ratification du traité par le peuple d'Irlande. Ces paroles et d'autres étranges déclarations de ses principaux partisans lui font perdre rapidement la sympathie que le peuple lui avait conservée, tout en ne partageant plus ses idées. Il n'a pas cru devoir se dissocier des actes d'anarchie auxquels se sont livrés certains républicains.

La situation des républicains a été rendue si précaire qu'il leur arrive couramment maintenant de déclarer qu'ils considèreront comme nul et non avenu un vote de ratification.

LES EVEQUES IRLANDAIS INSISTENT POUR LA RATIFICATION

Beaucoup d'évêques de l'Irlande étudient dans leurs lettres pastorales la question de savoir si le traité de paix anglo-irlandais peut encore raisonnablement être rejeté. Sans exception, ils se déclarent pour l'acceptation. Un certain nombre d'entre eux ont pris part prépondérante dans le conflit qui précéda le traité et dans l'ensemble leur conseil représente admirablement le sentiment général des patriotes irlandais qui comprennent la gravité de la décision qu'ils ont à prendre. C'est ainsi que Mgr Harty, l'archevêque de Cashel, dont les sentiments nationalistes étaient connus durant les temps les plus durs- ne nie pas la réalité du désappointement ressenti par la plupart des Irlandais devant les concessions considérables incluses dans le traité signé pour obtenir la paix. "Néanmoins, écrit-il, le traité met fin à l'oppression de ce pays: les forces militaires britanniques sont retirées "Irlande; ce pays peut désormais montrôler ses finances, son industrie et son commerce; l'Angleterre renonce à gouverner l'Irlande et remet aux Irlandais le pouvoir législatif et exécutif; l'Irlande peut avoir ses propres ambassadeurs à Rome, à Washington et à Paris; elle peut prendre sa place dans une libre association des Etats libres du monde."

"Ce peuple, ajoute Sa Grandeur devra décider si le traité peut honorablement être accepté. Il appartiendra à chacun, avant de se décider, de considérer la gravité des conséquences qu'entrainerait son rejet. Ce rejet ne signifierait-il pas une reprise de la guerre, d'une guerre plus atroce que la dernière et avec peu de chances de succès? Quiconque aurait provoqué un tel renouvellement d'horreurs aurait beaucoup à porter sur sa conscience. De plus, en cas de rejet, ce peuple pourra-t-il obtenir une république ou une association libre avec la communauté de nations connues sous le nom d'Empire britannique? Si la réalisation de l'une et l'autre de ces éventualités n'est pas possible, ce serait une folie criminelle de rejeter le traité."

Tous les évêques font part de leur espoir dans l'avenir et de leur joie de voir se terminer ces longues années de mauvaise administration. Mgr Byrne qui vient d'être nommé archevêque de Dublin n'a jamais fait de politique. Il est considéré comme le meilleur et le plus capable représentant de l'opinion modérée étrangère à la lutte politique. Prenant position. il montre que, grâce au traité, "pour la première fois, l'Irlande disposera presque entièrement de sa destinée. Au lieu d'avoir à subir la loi d'hommes antipathiques, gaspilleurs, inintelligents, étrangers de race et de traditions, ce pays sera entre les mains d'un gouvernement irlandais que nous voyons aujourd'hui en gestation et qui, connaissant ses besoins, peut prendre à coeur de résoudre les nombreux problèmes dont dépend son bien-être.

L'OGRE IMAGINAIRE

"Il y a en Angleterre et en Amérique des gens qui ont une conception si fausse de la France qu'ils la voient toujours avec une dague dans sa poche et un poignard entre les dents," disait il y a quelques heures M. Barthou, chef de la mission française à Gênes, à un journaliste anglais. C'est la vérité. Wells et, avec lui, une bande de correspondants de journaux anglais, américains ou allemands, — comme cela se trouve, cette rencontre! — ont, depuis des mois et des mois, répété si souvent cette calomnie, l'ont insinuée en termes si nets, dans leurs dépêches et leur articles à la presse anglaise américaine et allemande qu'il ne faut pas s'étonner si bien des esprits que méfiants en ont été contaminés. Les dépêches de presse, au Canada, des Etats-Unis, pour ce qui regarde ce qui se passe sur le continent européen. Or elles sont pour la plupart écrites par des gens plus ou moins hostiles au point de vue français. Nous nous faisons donc empoisonner presque malgré nous par la propagande américaine ou anglaise. Nous n'y saurions trop prendre garde. La France n'a pas toujours raison, certes, — mais elle n'a pas toujours tort, non plus; et c'est pourtant une France sans cesse dans le tort que nous montrent la majorité des informations apportées en Amérique par les câbles transatlantiques. Réservons notre jugement jusqu'à ce que nous ayons le point de vue français. Ce sera plus sage et plus prudent.—*Le Devoir.*

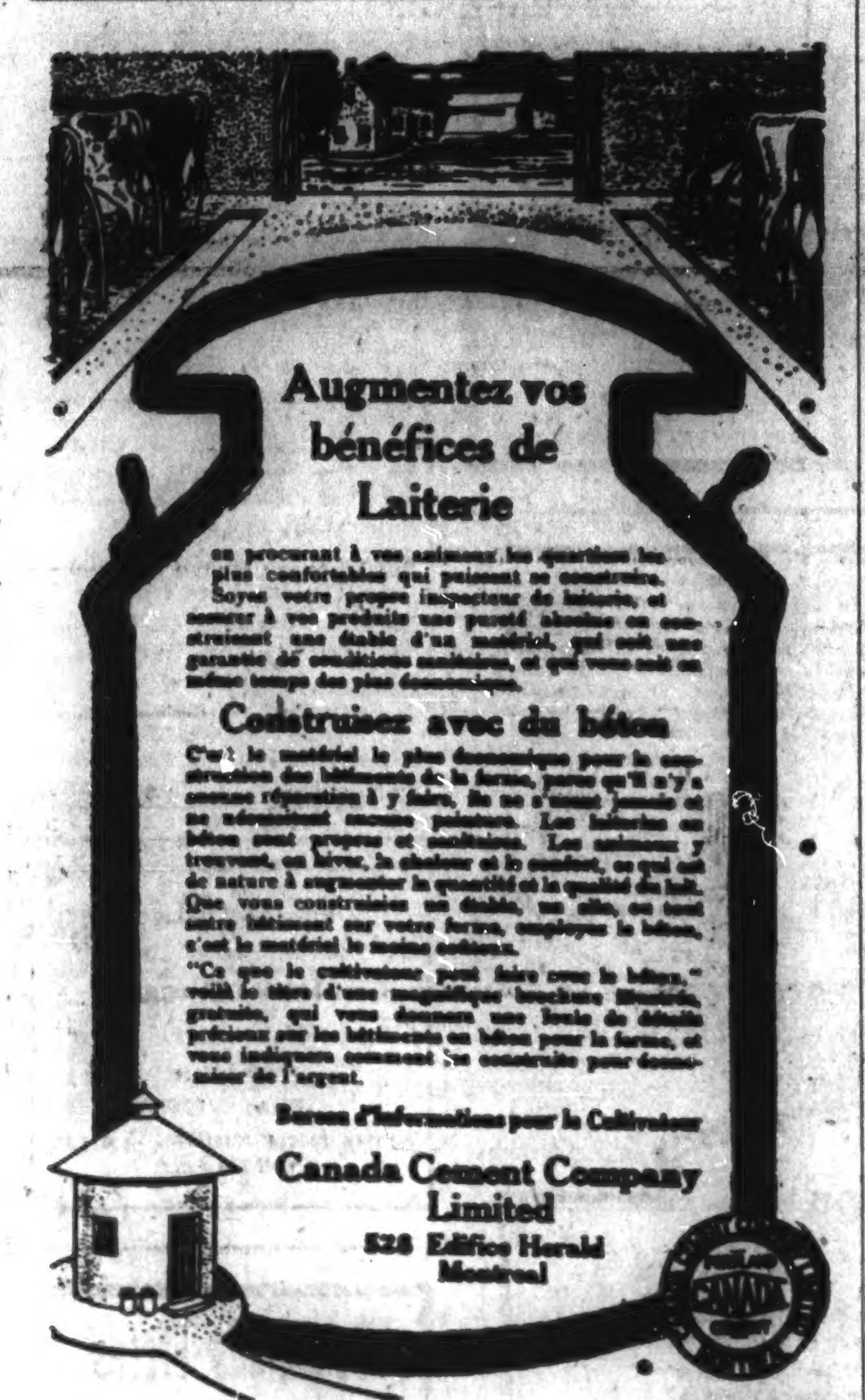
LA FABRICATION DU BEURRE S'AMELIORE

Les résultats du concours fédéral d'appréciation dénotent une amélioration de qualité.

Au concours national instructif d'appréciation du beurre, conduit par le service de la laiterie de la division de l'industrie laitière et de la réfrigération à Ottawa, Québec a été la seule province parmi les provinces de l'Est qui se soit classée au même rang que les quatre provinces de l'Ouest pour la qualité du beurre; elle est arrivée deuxième tandis que le Manitoba était premier, la Saskatchewan troisième, l'Alberta quatrième, la Colombie-Britannique cinquième, l'Ile du PrinceEdouard sixième, la Nouvelle-Ecosse septième l'Ontario huitième. Chacune de ces provinces a fourni un échantillon de quatorze livres de beurre venant tous les mois, de mai à octobre, d'une beurrerie différente. La Colombie-Britannique est la seule qui ait fait défaut en octobre. Il y avait, au total, 53 beurreries prenant part au concours. Les pointages pour le gout étaient beaucoup plus élevés l'année dernière qu'en 1920, démontrant ainsi que ce concours contribue beaucoup à provoquer une amélioration sous ce rapport.

En ce qui concerne le gout, les quatre premières provinces se classent dans l'ordre que nous venons de décrire, mais la Colombie-Britannique venait après la Nouvelle-Ecosse et l'Ontario, mais il y avait moins de quatre points dans le total entre la première et la dernière. Manitoba et Québec ont obtenu chacun plus de 96 et le Nouveau-Brunswick près de 93. Dans le classement pour l'habileté du travail, basé sur le pointage pour la texture, l'incorporation de l'eau, la couleur, le sel et l'emballage, il y a eu quelques changements, mais il n'y avait guère plus d'un point entre Québec, qui est arrivée premier avec 14.75 sur un total possible de 55, et le Nouveau-Brunswick qui avait 53.66. Le Manitoba est arrivé deuxième avec 54.70, suivi par l'Alberta 53.68, la Saskatchewan 54.35, l'Ontario 54.28, la Nouvelle-Ecosse 54.23, la Colombie-Britannique 54.04, l'Ile du Prince-Edouard 53.95 et le Nouveau-Brunswick 53.66.

Mardi 2 mai, sous la présidence de Mme L. Moisan, la Ligue des Dames Auxiliaires de la G. W. V. A. donnera un grand thé de charité, au profit des réservistes français au Y. W. C. A. sous le patronage de Mmes A. Rogers, F. Gautier et J. H. Bourgoin. Mmes H. Chevrier et P. A. Calbot seront en charge des contributions annuelles et des dons volontaires. Il y aura un joli programme musical. Nous espérons que tous les coeurs amis de la France, viendront en grand nombre aider à grossir le fond de secours de la ligue.



NOUVELLES LOCALES

La température est toujours froide.

Séance du conseil vendredi prochain pour continuer les travaux de la cour de révision.

M. Tartar est a se construire un magasin sur la rue Provencher. Le contracteur est M. Windels.

Assemblée a l'école Provencher ce soir pour discuter le règlement concernant l'exemption des batisses de taxes pour cinq ans.

La troupe française qui à jouée hier au Dominion a remportée un magnifique succès et les recettes ont été au delà de leurs espérances.

Il y a quarante cinq ans après que le pont Broadway est tombé dans la Rivière-Rouge. Les canottiers traversaient le public de Saint-Boniface à Winnipeg à raison de 25 sous.

En visite chez Octave Rodtes—Lieven Deklerk de Lepas, Man.; Hubert Lommen de Bruxelles, Man.; Camiel Dhaene de Birch Hill, Sask., en route pour Heule les Courtrai, Belgique.

Décès de M. Jos. Caron

Lundi à 9.30 avait lieu à l'église du Sacré-Coeur à Winnipeg, le service de M. Joseph Caron de 45, rue Lydia, qui est mort accidentellement vendredi matin a l'âge de 38 ans. M. Caron laisse une épouse, née Hélène Milord et une fille de neuf ans. Les porteurs: Messieurs J. A. Leveillé de Montmartre, Sask., Albert Manseau et B. Cosgrove de Winnipeg, ainsi que MM. Onésime, Alfred et Saul Leclerc de St-Boniface. M. le maire Laurendeau de la Cité de St-Boniface assistait aussi les associers de M. Caron du Yale Shoe Co., et un grand nombres de ses amis. Le deuil était conduit par M. O. Milord son beau-père, et ses beaufrères. Le chant à l'église a été très remarquer et nous avons reconnus la voix de bons vieux amis. Le chant du crucifix par Mme Bessette et le Pie Jesu par Mlle Shunk; à l'orgue Mme Thibeault. L'enterrement a eu lieu au cimetière de la cathédrale de St-Boniface. A l'arrivé du corps les cloches de la cathédrale ont sonnée le dernier repos.

La famille offrent des remerciements a tout les amis pour envois de messes et fleurs et les marques de sympathie qu'ile ont montré dans cette circonstance.

UN CONCERT AU SACRE-COEUR

Les préparatifs sont déjà avancés pour un concert au profit de l'école qui doit avoir lieu au Sacré-Coeur dimanche le 7 mai, sous les auspices de la chorale. La Bénédiction du Saint Sacrement ce jour là suivra la grand'messe et le concert aura lieu dans l'église même. Déjà sont au programme: Melle Annette Dostert qui jouera Caprice Espagnol par Moszkowki; Madame Bessette chantera "Fac Ut Portem" du Stabat Mater de Rossini; Melle Patenaude avec Mme Bessette, duo d'Etoiles par Chaminade; Mme Bélair, Le Prophète par Meyerbeer. Parmis les autres artistes qui ont bien voulu promettre leur concours, nous notons: Melle Martha Shunk dans Jeanne d'Arc par Tschaikowski; M. J. W. Davies, basse-soliste à la cathédrale, dans Pro Peccatis de Rossini; Miss Rignold, jeune artiste que nous avons entendue avec avantage à la messe de Pâques fera entendre un solo de violoncelle; Mr. Geo. Bétournay, l'Adieu de Valentin par Gounod; la chorale rendra, avec Melle Patenaude comme soliste, le grand choeur final de Gallia par Gounod, assistée par plusieurs amis de St-Boniface; Mme Thibault qui est reconnue comme une des meilleures accompagnatrices de Winnipeg sera accompagnatrice pour le concert et nous donnera aussi un morceau d'orgue. Les autres détails du programme paraîtront la semaine prochaine.

LA SUISSE ET LE CANADA

Communication du "Mercure Suisse" Genève.

Une plus juste compréhension de la situation économique réciproque des pays permettrait certainement d'augmenter leurs échanges dans une forte proposition.

Convaincu de cette vérité, le "Mercure Suisse" revue économique paraissant à Genève, vient de consacrer un manifique numéro spécial, splendidement illustré, à merciales et industrielles entre l'intensification des relations commerciales entre la Suisse et le Canada. Ce numéro est placé sous le patronage officiel du très actif et très distingué représentant de la Suisse au Canada, M. C. P. Heubscher, Consul Général.

Le Département Canadien de l'Industrie et du Commerce a bien voulu également communiquer au "Mercure Suisse" toute une collection de remarquables photographies du Canada.

Grâce en outre à la collaboration de spécialistes et d'écrivains éminents, ce numéro spécial constitue une véritable monographie des relations économiques Canado-Suisses, un guide précieux pour tout exportateur ou importateur. Nous y trouvons notamment des articles de E. Rédacteur en Chef de la Reveu; "Deux pays faits pour se comprendre"; Carl P. Huebscher, L.L.P. Consul Général de Suisse au Canada; "Swiss-Canadian Trade Relations"; Watson Griffin, "former superintendant of the Commercial Intelligence Branch of the Department of the Department of Commerce, Ottawa; "Commerce and Industry of Canada"; P. Christe, Rédacteur du "Prix Courant", Montréal; "Similitude des conditions économiques de la Suisse et du Canada"; S. Gintzburger, Consul de Suisse à Vancouver, B.C.; "The Swiss in the Province of Alberta and British Columbia"; Th. Niggli, "Secretary of the Zurich Silk Association"; "The Swiss Silk Industry"; R. W. d'Everstag; "La Suisse Industrielle et Commerciale."

Cette publication contient également des renseignements sur les organes suisses d'expansion économique par H. Muret, Directeur du Comptoir Suisse des Industries alimentaires et agricoles, Lausanne; par M. Curty, Secrétaire de la Foire Suisse de Bâle, par Boss-Jegher, Secrétaire du Bureau Suisse de Renseignements pour l'Achat et la Vente de Marchandise, Zurich, par le Bureau Industriel Suisse à Lausanne et par l'Office Suisse de Tourisme.

L'administration du "Mercure Suisse" et gratuitement un certain nombre de numéros à la disposition des personnes qui désireraient le recevoir. Prière de s'adresser au Consulat Général de Suisse à Montreal, 212 rue Drummond.

LA CANALISATION DU ST-LAURENT

Un Sénateur Américain s'y Oppose—Le Transport du Grain

Le sénateur Calder, républicain de New-York et membre de la commission sénatoriale du commerce, critiqua hier, le projet de canalisation du St-Laurent. Le sénateur prétend que cette voie fluviale serait plus avantageuses pour le Canada que pour les Etats-Unis et qu'au surplus au lieu de créer de plus faciles moyens de transport, il pourrait amener une nouvelle hausse des prix du blé.

Et pour prouver que ce n'est pas la pénurie es moyens de transport qui rend la canalisation du Saint-Laurent nécessaire, le sénateur cite de nombreuse statistiques établissant le nombre de wagons inemployés aux Etats-Unis.

"Je concède, qu'une fois construit ce canal servira au transport du blé; mais de quel blé? La réponse s'impose. Du blé du Canada."

Le sénateur Calder ajoute que le Canada construirait seul ce canal si le projet était réalisable. Il demande de plus comment les fermiers américains qui produisent du blé sur des terres d'une valeur de $93 l'acre peuvent faire la concurence aux fermiers canadien dont les terres valent de cinquante sous à $43 l'acre.

LA FRANCE ENTIERE DETESTE LA GUERRE

Lorsqu'il a été reçu par le président Harding, le maréchal Joffre a prononcé une allocution dont voici quelques passages:

"Mon pays n'oublie pas ses nobles alliés de la grande guerre ni l'armée américaine qui, sous la direction de ses propres chefs, a contribué si grandement à la victoire.

"Mieux que tout autre, je sais les terribles ravages faits par la guerre dans notre pays et je puis affirmer énergiquement que notre France entière hait la guerre de toute sa force; elle n'a aujourd'hui, comme toujours d'ailleurs, qu'un seul désir, celui de se donner corps et âme et en sûreté aux travaux de la paix.

"C'est pourquoi, M. le Président, je suis certain que les liens qui unissent nos deux pays, qui se sont scellés sur de nombreux champs de bataille, ne seront jamais rompus; s'ils demeurent intacts, ce sera une nouvelle garantie pour la continuation de la paix du monde, à laquelle vous et votre pays êtes si fermement attachés."



CITE DE ST-BONIFACE

ON DEMANDE UN TRESORIER

Des demandes cachetées pour être nommé Trésorier de la Ville de Saint-Boniface seront reçues par le soussigné jusqu'à 8 heures du soir, mardi le 9 mai, 1922.

Les candidats voudront bien mentionner leur âge, leur expérience (particulièrement en affaires municipales) et les émoluments qu'ils désirent.

Par ordre,
Ernest GAGNON,
Greffier.

23-24

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les améliorations locales ci-dessous énumérées, à moins qu'ils n'en soit empêché dans chaque cas respectif par pétition tel que ci-après mentionné.

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront faites, la Cité émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la cédule ci-dessous; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six (6) pour cent par année, et à un (1) pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent (4½%) par année.

Dans le cas d'égoût il sera prélevé sur les propriétés faisant front sur chaque côté de la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait une somme de $4.00 par pied de frontage pour le coût de l'égoût principal, et à cette somme le coût de chaque connexion qui pourrait être construite sera ajouté, le tout payable en vingt ans avec intérêt calculé tel que ci-dessus mentionné.

Dans le cas du puits le coût sera reparti également sur les propriétés faisant front sur la rue Côté dans les blocs 5 et 6 Plan 1915.

Dans les cas de trottoir la cotisation sera prélevée seulement sur le côté de la rue où le trottoir sera construit.

Et à moins que dans un mois que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces améliorations et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de St-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage tel que ci-haut mentionné.

Les améliorations projetées et les rues ou parties de rues sur lesquelles les travaux seront exécutés, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée pour en payer le coût sont respectivement comme suit:

Période d'un An.

Un trottoir en cendres, 5 pieds de larguer sur le côté Nord de la rue Kavanagh, à partir de la rue Archibald jusqu'à la ligne ouest du lot 4, Bloc 6, Plan 1507. Coût approximatif $103.67.

Un trottoir en cendres de 5 pieds de largeur sur le côté nord de la rue Côté, de la rue Archibald à la rue Evans. Coût approximatif $247.50.

Un trottoir en cendres de 5 pieds de largeur sur le côté sud de rue Côté, de la rue Archibald à la rue Evans. Coût approximatif $253.00.

Le creusage et l'installation d'un puits sur la rue Côté en face du lot 10 bloc 6, Plan 1915. Coût approximatif, $250.00.

Période de Vingt Ans

Un égoût souterrain de 12 pouces sur la rue d'Orsonnens, de la rue St-Luc à la rue Carrière. Coût approximatif, $1700.00.

Par ordre,
Ernest GAGNON,
Greffier.

St-Boniface, Man.
le 25 avril, 1922.
23.



REGISTRATION OF ELECTORS 1922

ELECTORAL DIVISION OF ST. BONIFACE

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act" it has been determined to add to, correct and revise the Lists of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The date on and places which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows:

Monday, May 7th—At the house of D. J. Mooney, 381 St. Mary's Road, Reg. Div. No. 14; Tuesday, May 9th—At the house of D. J. Mooney, 381 St. Marys Road, Reg Div. No. 14; Wednesday, May 10th—At the house of D. J. Mooney, 381 St. Mary's Road, Reg. Div. No. 14; Thursday, May 11th—At Grandmont's Store, St. Mary's oRad, Reg. Div. No. 15; Friday, May 12th—At Grandmont's Store, St. Mary's Road, Reg. Div. No. 15; Saturday, May 13th, Monday, May 15th, Tuesday, May 16th—At James L. Mair's store, Lot 30, Fort Garry, Pembina Highway, Reg. Div. No. 16; Wednesday, May 17th—At J. H. McCulloch's house, Lot 9. Ft. Garry. Reg. Div. No. 17; Thursday, May 18th—At the house of P. LeClair, St. Norbert. Reg. Div. No. 18; Friday, May 19th—At the house of P. LeClair, St. Norbert, Reg. Div. No. 18; Saturday, May 20th—At the house of Sylvia LaPorte, St. Norbert, Reg. Div. No. 19.

ANTOINE GINGRAS.
Registration Clerk.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act" need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in City Hall, St. Boniface, Thursday, June 1st, 1922, to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the Office of the Provincial Secretary this 22nd day of April, 1922.

J. W. ARMSTRONG,
Provincial Secretary.